



Canada : interdiction de fumer dans les prisons

Rubrique : actualités - Date : jeudi 2 février 2006

L'AFP signale que la consommation de tabac est interdite depuis hier dans tous les établissements pénitentiaires canadiens mais que les détenus seront autorisés à fumer en plein air ou dans certains endroits désignés. Selon une porte parole du Service correctionnel du Canada, « le but (est) de parvenir à la même évolution que dans toute la société ». L'agence précise que le coût est évalué à 200 dollars US pour toute personne qui suivrait un programme d'aide à l'arrêt avec fourniture gratuite de timbres et de médicaments anti tabac et que 700 000 dollars US sont par ailleurs prévus pour une campagne de sensibilisation aux effets néfastes du tabagisme passif dans les prisons. D'après l'agence, la dernière étude réalisée en 1996 montrait que 75% des détenus étaient fumeurs, un chiffre, qui selon la porte parole du Service correctionnel, a sans doute baissé depuis, en raison des politiques de sensibilisation.